



PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE L'APICULTURE AU QUÉBEC

PORTRAIT-DIAGNOSTIC SECTORIEL

DE L'APICULTURE

AU QUÉBEC

AVANT-PROPOS

Ce document présente une analyse évolutive et comparative de l'industrie apicole au Québec. La période généralement couverte est celle comprise entre 2007 et 2016. Dans certains cas, l'analyse a été limitée aux dernières données officielles. Comme le Québec représente qu'environ 5 % de la production canadienne nous ne ferons pas de comparable avec les autres provinces ou les grands pays producteurs.

Note : Dans le présent document, le genre masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

FAITS SAILLANTS

- La Chine occupe mondialement la première position avec une production de 502 600 tonnes métriques, soit 28 % de la production mondiale.
- Le Canada est le douzième pays producteur avec 2 % du volume mondial. Les principales régions productrices sont les provinces de l'Ouest et l'Ontario (91 %).
- Le Québec produit 5 % du miel canadien. En 2016, la production de miel au Québec atteignait 1 999 tonnes métriques pour une valeur de 15,1 millions de dollars.
- La principale région productrice au Québec est la Montérégie avec 24 % de la production québécoise.
- La consommation moyenne de miel par habitant au Canada était de 0,9 kilogramme en 2016.
- La production québécoise de miel comble seulement 27 % de la consommation du Québec.
- Les ventes du secteur apicole au Québec s'élevaient à 24,7 millions de dollars en 2016.
- Le principal canal de distribution du miel demeure le marché du semi-détail avec 48 % des ventes.
- Le prix moyen du miel continue de progresser : il atteignait 7,63 dollars par kilogramme en 2016.
- Les principaux pays fournisseurs de miel au Québec étaient le Brésil, l'Inde, le Myanmar et les États-Unis.
- Le miel demeure la principale source de revenus des apiculteurs (61 %), mais la location de ruches à des fins de pollinisation croît au fil des ans et représente leur seconde source de revenus (33 % en 2016).
- Pour répondre aux besoins de pollinisation et de remplacement des colonies (mortalité), la production de nucléi connaît une forte hausse depuis 2006.
- La répartition du cheptel apicole au Québec est asymétrique puisque 7 % des entreprises détiennent 80 % de celui-ci.
- Le rendement moyen par ruche s'élève à 34,8 kilogrammes.
- L'abeille est vulnérable aux pesticides (intoxication), aux ravageurs (varroa) et au climat (hiver, ensoleillement), ce qui influence son taux de survie.

TABLE DES MATIÈRES

1.	La demande et les marchés.....	2
1.1.	Légère croissance de la consommation de miel au Québec	2
1.2.	Le commerce.....	2
2.	La production	4
2.1.	La production mondiale.....	4
2.2.	L'évolution des cheptels apicoles de 1924 à aujourd'hui au Canada	5
2.3.	Stabilité de la production de miel stable au Québec, mais des rendements décroissants.....	6
2.4.	Location de colonies à des fins de pollinisation et autres produits apicoles	8
2.5.	Les entreprises apicoles.....	9
3.	Enjeux et défis pour le secteur apicole	10
3.1.	La reconnaissance du rôle des abeilles dans la chaîne de production agroalimentaire	10
3.2.	La santé fragile des colonies.....	10
3.3.	Amélioration des connaissances des effets des pesticides en agriculture sur la santé des abeilles	12
3.4.	Le défi de l'apiculture urbaine.....	13
3.5.	Stratégies pour améliorer le potentiel apicole.....	13

1. La demande et les marchés

1.1. Légère croissance de la consommation de miel au Québec

Les Canadiens consomment en moyenne 0,9 kg de miel/personne en 2016. Cette statistique n'est pas recensée par province et elle pourrait être estimée à 7 490 tonnes¹. L'industrie estime toutefois que la consommation par habitant est légèrement plus élevée au Québec que la moyenne canadienne. Selon l'industrie, la production québécoise couvrirait 27 % de la consommation apparente québécoise en 2016.

Tableau 1 – Part de consommation par habitant des produits sucrants au Canada

	2012	2016
Sirop d'érable	1,1 %	1,1 %
Miel	2,7 %	2,9 %
Sucre raffiné	96,2 %	95,9 %
Total	100,0 %	100,0 %

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 002-0010 ; compilation MAPAQ, février 2018.

Les produits sucrants naturels ont présentement la faveur des consommateurs et leur part a augmenté dans le total des sucres utilisés par les Canadiens au cours des cinq dernières années. Entre 2012 et 2016, la part du miel a ainsi légèrement augmenté dans le total des produits sucrants, alors que la part du sirop d'érable est demeurée stable.

1.2. Le commerce

✓ Les détaillants et distributeurs : un canal de commercialisation important

En 2016, le chiffre d'affaires du secteur apicole au Québec a été de 24,7 millions de dollars. Les ventes de miel représentaient 61 % de ce chiffre d'affaires et les activités de location des colonies (pollinisation), 33 %.

Tableau 2 – Répartition du chiffre d'affaires du secteur apicole, selon la source de revenus en 2016

	M \$	Part
Miel	15 074,4	61 %
Pollinisation	8020,2	33 %
Nucléi et reines	1092,8	4 %
Autres	505,8	2 %

Source : ISQ, Enquête miel-apiculture ; compilation du MAPAQ, février 2018.

¹ 8 321 888 personnes x 0,9 kg/personne = 7 490 tonnes

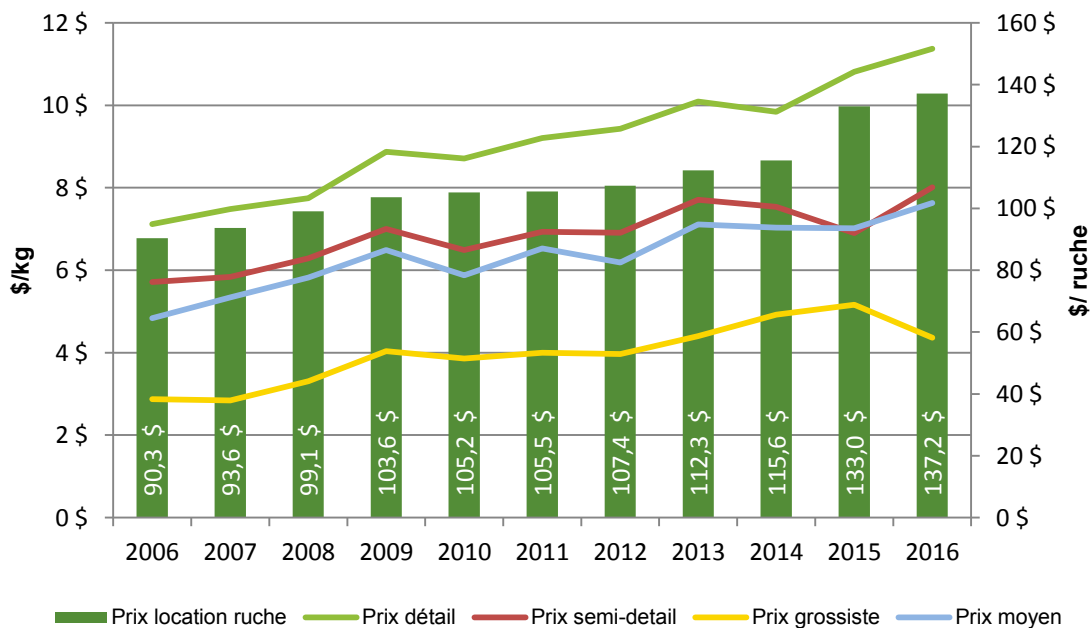
La commercialisation du miel est effectuée selon trois canaux de distribution :

- Les **ventes en gros**, soit à des emballeurs, à des conditionneurs ou à d'autres apiculteurs, représentaient 23 % de la valeur des ventes de la période de 2012 à 2016, en légère diminution.
- Les **ventes au semi-détail**, soit à des détaillants, à des distributeurs ou à d'autres vendeurs, représentaient 48 % de la valeur de ventes de la période de 2012 à 2016, elles aussi en légère diminution.
- Les **ventes directes** aux consommateurs (à la ferme, en kiosque, lors d'expositions, etc.) sont en hausse, et représentaient 29 % des ventes de la période de 2012 à 2016.

✓ Les prix payés aux producteurs

En 2016, le prix du kilogramme de miel était de 11,37 \$ pour le détail, de 8,01 \$ pour le semi-détail et de 4,36 \$ pour le gros. Le prix pour le marché de gros a subi une baisse de 4 % (moyenne de 2011 à 2015) contrairement aux autres marchés. Concernant le prix moyen de location des colonies pour la pollinisation, celui-ci croit depuis 10 ans. Quel que soit le marché ou le service, les prix reçus par les apiculteurs affichent une croissance supérieure à l'indice de prix de consommation depuis 2007. Enfin, lors de faibles rendements, comme cela a été le cas en 2009, le prix du miel a augmenté.

Graphique 1 – Évolution des prix du miel et de la location des colonies



Source : ISQ, Enquête miel-apiculture ; compilation du MAPAQ, février 2018.

✓ Les échanges commerciaux

Selon des données du Global Trade Atlas², en 2016, les exportations québécoises de miel étaient quant à elles d'une valeur de 6,1 millions de dollars en 2016 et se destinaient principalement au Japon (70 %) et au marché américain (22 %). Entre 2012 et 2016, les exportations ont diminué (68 %), due à la forte concurrence de pays tels que l'Argentine, le Brésil, le Vietnam et l'Inde sur le marché des États-Unis.

Selon la même source, entre 2012 et 2016, la valeur des importations québécoises de miel triplait pour atteindre à 13,9 millions de dollars. Ces importations provenaient principalement du Brésil (54 %), de l'Inde (9 %) du Myanmar (7 %), des États-Unis (5 %) et de l'Espagne (5 %). Ainsi, à partir de 2014, la balance commerciale a été négative.

Tableau 3 — Balance commerciale dans le commerce du miel au Québec

	2012	2013	2014	2015	2016
Exportations	19 264 911 \$	11 650 373 \$	4 457 903 \$	6 479 545 \$	6 146 075 \$
Importations	4 750 239 \$	6 772 969 \$	11 426 777 \$	14 004 883 \$	13 932 609 \$
Balance	14 514 672 \$	4 927 404 \$	(6 968 874) \$	(7 525 338) \$	(7 786 534) \$

Source : Global Trade Atlas ; compilation du MAPAQ, février 2017.

Les **reines abeilles**³ importées par le Québec en 2016 provenaient des États-Unis (Californie et Hawaï) pour une valeur de 654 330 \$. Le Québec ne ferait aucune exportation d'abeilles vivantes ou de reines abeilles puisqu'aucune donnée à cet égard n'apparaît aux postes québécois de dédouanement.

De plus, en 2016, le Québec a importé 852 909 \$, de cire d'abeilles en provenance des États-Unis (72 %), de la France (18 %) et de la Chine (5 %).

2. La production

2.1. La production mondiale

Selon des données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la production mondiale de miel s'élevait à 1,8 million de tonnes en 2016. Dix pays produisent 62 % des volumes de miel produits dans le monde, soient principalement la Chine (28 %), la Turquie (6 %), l'Iran (5 %) et les États-Unis (4 %). Le Canada arrivait en douzième position avec 2 % de la production mondiale.

² Données recueillies au poste de dédouanement du produit.

³ L'importation d'abeilles vivantes est régie par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui effectue des analyses de risque concernant l'introduction de maladies d'importance en lien avec les denrées. Selon ces analyses, les paquets d'abeilles peuvent être importés de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, alors que les reines abeilles, outre ces deux pays, peuvent être importées de la Californie, d'Hawaï et du Chili.

Tableau 4 – Les dix plus importants pays producteurs de miel en 2016 (tonnes métriques)

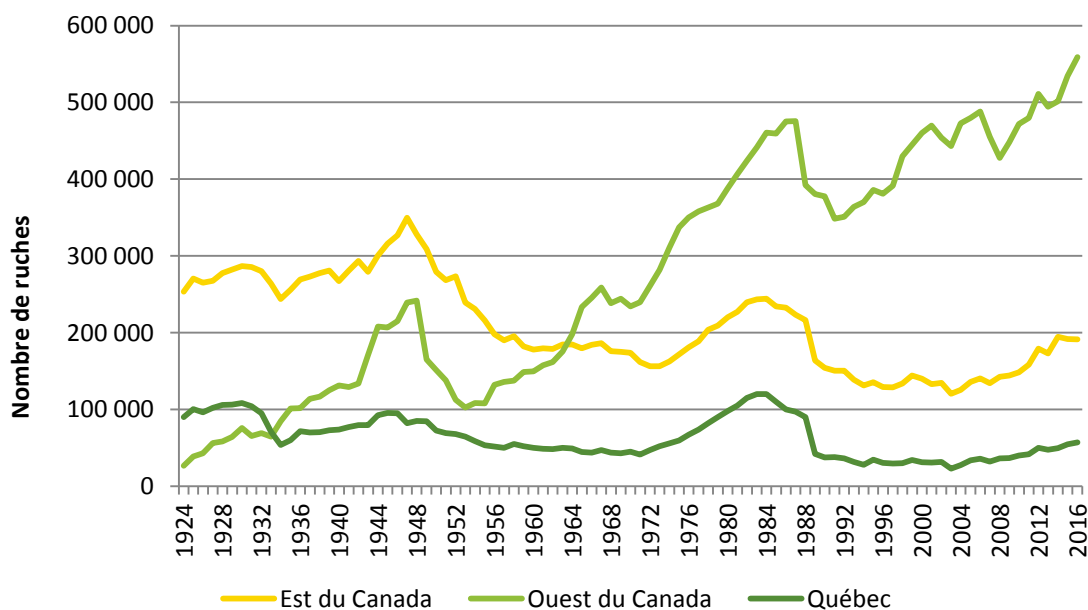
Pays	Volume (t. m.)	Part des pays
Chine	502 614	27,9 %
Turquie	105 532	5,9 %
Iran	80 559	4,5 %
États-Unis	73 428	4,1 %
Russie	69 764	3,9 %
Inde	61 335	3,4 %
Ukraine	59 294	3,3 %
Mexique	55 358	3,1 %
Argentine	51 363	2,9 %
Éthiopie	47 706	2,7 %
Autres pays	691 821	38,5 %
Monde	1 798 774	100 %

Source : FAOSTAT ; compilation du MAPAQ, février 2018.

2.2. L'évolution des cheptels apicoles de 1924 à aujourd'hui au Canada

Depuis le milieu des années 20, les cheptels apicoles de l'Est et de l'Ouest canadien ont évolué différemment. Les cheptels des provinces de l'Ouest, particulièrement de l'Alberta, ont crû fortement à partir des années 1960, à tel point que ces provinces sont aujourd'hui les principales zones de production du pays. Dans l'Est, le Québec et l'Ontario, chefs de file canadiens jusque dans les années 1950, ont vu leurs cheptels diminuer pour atteindre un creux historique dans les années 2000. Le Québec, qui comptait plus de 100 000 colonies dans les années 1980, n'en comptait plus que 57 000 en 2016 (graphique 2).

Graphique 2 – Répartition des colonies d'abeilles au Canada



Source : Statistique Canada, CANSIM Tableau 001-0007 ; compilation du MAPAQ.

Les cheptels de ces deux provinces connaissent une reprise depuis dix ans. Toutefois, le taux de mortalité hivernale est toujours supérieur à la normale (15 %), ce qui freine le rythme de cette croissance. Pour remédier à cette situation, les apiculteurs intensifient la production de nucléi, ce qui leur permet de répondre aux besoins de pollinisation et de consolider leur cheptel (nombre de colonies). Toutefois, cette stratégie est moins favorable à la production de miel et au maintien de colonies fortes.

2.3. Stabilité de la production de miel stable au Québec, mais des rendements décroissants

Le miel est la principale source de revenus en apiculture (61 %), atteignant 15,1 millions de dollars en 2016. Les quantités produites annuellement sont fortement dépendantes de divers facteurs : aléas climatiques, évolution des pratiques de régie d'élevage, force (état sanitaire) des ruches, mortalité hivernale et stratégies des producteurs telles que : ruches destinées uniquement à la production de miel ou à la pollinisation, type de miel recherché, etc.

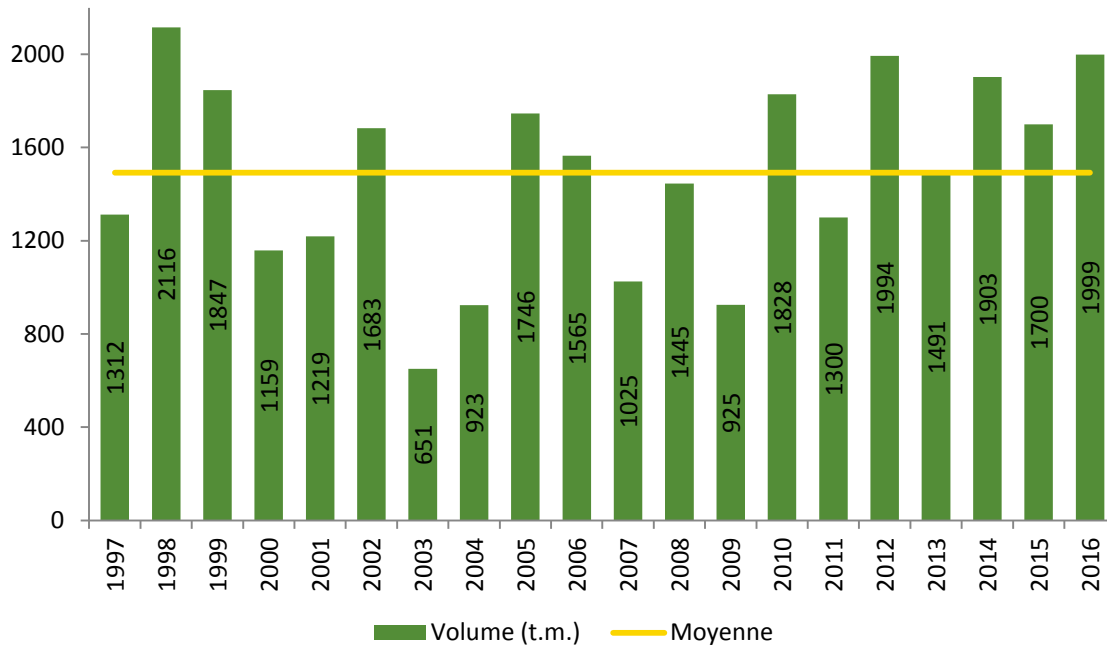
Tableau 5 — Évolution des revenus par type de produits et service chez les apiculteurs du Québec en milliers de dollars

	2012	2013	2014	2015	2016
Miel	12 291,0	12 278,8	13 386,4	13 904,8	15 074,5
Pollinisation	4 112,8	3 994,6	5 109,0	5 983,3	8 020,2
Reines abeilles	316,6	253,0	303,2	441,1	462,5
Nucléi	228,0	182,4	342,4	631,1	630,3
Cire	169,0	160,7	278,4	224,3	171,4
Pollen	132,6	179,0	145,0	161,5	228,4
Gelée royale	45,4	72,8	74,3	121,4	82,8
Propolis	28,8	31,6	27,6	20,0	23,2
Total (autres produits que le miel)	5 033,2	4 874,1	6 279,9	7 582,7	9 618,8
Grand total	17 324,2	17 152,9	19 666,3	21 487,5	24 693,3

Source : ISQ, Enquête miel-apiculture ; compilation du MAPAQ, février 2018.

Au cours des 20 dernières années, la production québécoise a connu un sommet en 1998 (2 116 T) suivi d'un creux en 2003 (651 T). À l'exception des variations saisonnières, elle est restée relativement stable de 1997 à 2015, sans tendance baissière ni haussière remarquable. Cependant, les rendements de miel par colonie ont eu tendance à baisser légèrement depuis les années 2000. Le rendement moyen par ruche se stabilise à 34,8 kg depuis dix ans.

Graphique 3 – Production de miel du Québec (en tonnes)

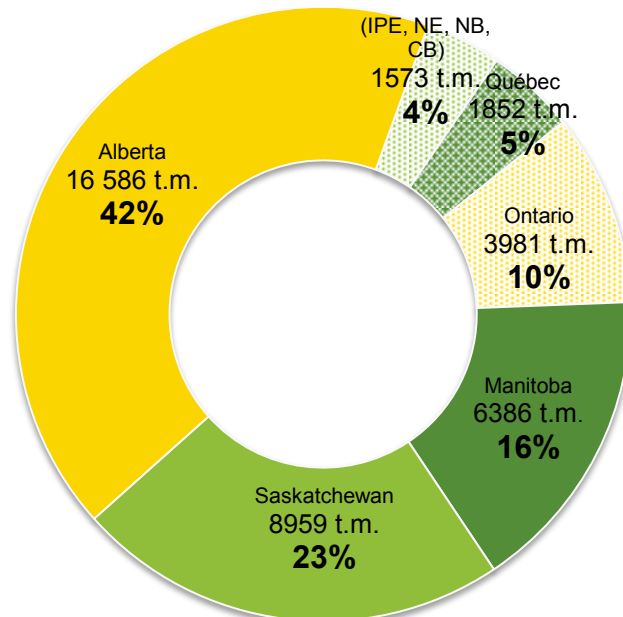


Sources : ISQ, Enquête miel-apiculture et Statistique Canada, CANSIM ; compilation du MAPAQ, février 2018.

✓ **La production québécoise de miel au sein du Canada**

En 2016, avec 1 999 tonnes de miel, la production du Québec représentait 5 % de la production canadienne. L'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta sont les quatre provinces effectuant la quasi-totalité de la production du miel canadien.

Graphique 4 – Répartition de la production du miel au Canada, moyenne de 2012 à 2016



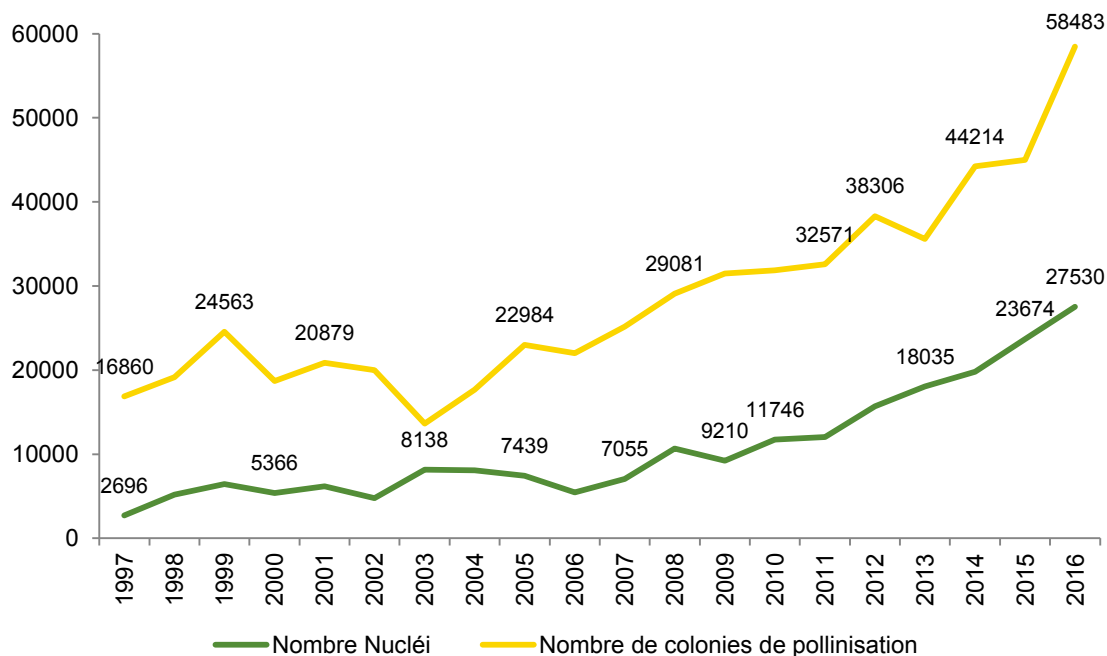
Source : CANSIM ; compilation du MAPAQ, février 2018.

2.4. Location de colonies à des fins de pollinisation et autres produits apicoles

La location de colonies à des fins de pollinisation constitue la deuxième source de revenus (33 %) des apiculteurs du Québec. En dix ans, ce service a plus que doublé pour satisfaire la demande des producteurs horticoles, particulièrement les producteurs de bleuets (65 %), de canneberges (28 %) et de pommes (5 %). En 2016, le nombre de colonies louées a atteint 58 483⁴ (graphique 5). En contrepartie, les producteurs de bleuets ont eu recours à 2 500 ruches en provenance de l'Ontario pour combler leurs besoins en 2016.

Depuis les deux dernières décennies, la production de reines et de nucléi⁵ a augmenté. La production de nucléi est une technique de régie d'élevage qui permet aux apiculteurs de renouveler ou de faire croître leur cheptel. Encouragé par le contexte réglementaire et sanitaire, l'élevage de nucléi a doublé en dix ans et il a été multiplié par neuf depuis 1997 (graphique 5). Les nucléi produits sont principalement destinés à une utilisation dans l'exploitation apicole où l'atelier d'élevage est présent. En 2016, seulement 13 %⁶ des nucléi étaient destinés à la vente.

Graphique 5 – Nombre de colonies de pollinisation et nucléi produits au Québec



Source : ISQ, Enquête miel-apiculture ; compilation du MAPAQ, février 2018.

La production de reines est encore principalement effectuée par des éleveurs spécialisés qui en font le commerce. Elle était en moyenne de 23 800 reines par année au cours des cinq dernières années.

La cire, la gelée royale, le pollen et la propolis sont d'autres produits issus de la ruche qui complètent les revenus des apiculteurs. Ces produits représentaient 2 % des ventes en 2016.

4. Une même colonie peut être comptée plus d'une fois selon la région et la culture pollinisée.

5. Petite colonie composée de cadres de couvain, de cadres d'abeilles et d'une jeune reine.

6. ISQ, Statistiques principales relatives à quelques produits apicoles au Québec, 2015.

2.5. Les entreprises apicoles

Les cinq plus importantes régions⁷ productrices de miel (kg) au Québec sont la Montérégie (24 %), la Chaudière-Appalaches (12 %), les Laurentides (11 %), l'Estrie (11 %) et le Bas-Saint-Laurent (10 %). Au total, 87 entreprises déclaraient effectuer de la pollinisation. Enfin, 11 % d'entre elles (29 entreprises) détiennent 68 % du cheptel apicole de la province (tableau 6) et produisent plus de 20 000 kg de miel.

Tableau 6 — Répartition des apiculteurs par région

Régions	Nombre de producteurs de miel ¹	Production (kg)	Production (%)	Moyenne de la production (kg/entreprise)
Montérégie	64	437 682	23,5 %	6 839
Chaudière-Appalaches	25	230 359	12,4 %	9 214
Laurentides	31	207 235	11,1 %	6 685
Estrie	11	198 341	10,6 %	18 031
Bas-Saint-Laurent	16	179 783	9,6 %	11 236
Centre-du-Québec	18	168 465	9,0 %	9 359
Outaouais et Abitibi-Témiscamingue	18	139 349	7,5 %	7 742
Saguenay-Lac-Saint-Jean	16	122 953	6,6 %	7 685
Lanaudière	22	67 415	3,6 %	3 064
Capitale-Nationale et Côte-Nord	19	34 957	1,9 %	1 840
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7	33 649	1,8 %	4 807
Laval-Montréal	5	23 155	1,2 %	4 631
Mauricie	7	21 874	1,2 %	3 125
Total	259	1 865 217	100,0 %	7 202

1. Entreprise qui déclare posséder au moins une ruche ou tirer un revenu de l'apiculture.

Source : Fiche d'enregistrement du MAPAQ ; compilation du MAPAQ, décembre 2016.

Selon la liste d'enregistrement des propriétaires d'abeilles du Sous-ministère de la Santé animale et de l'inspection des aliments (SMSAIA), en 2016, 786 apiculteurs déclarent posséder 59 089 ruches et 733 propriétaires (93 %) possèdent moins de 200 ruches pour un total de 11 566 ruches. Les 53 entreprises (7 %) restantes détiennent ainsi 47 532 ruches, soit 80 % du cheptel apicole de la province.

⁷ Selon des données de la fiche d'enregistrement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour décembre 2016

Tableau 7 — Répartition des propriétaires d'abeilles en 2016

	Nombre d'apiculteurs	Nombre total de ruches	Nombre de ruches/apiculteur
De 1 à 9	524	1 674	3,2
De 10 à 49	132	2 601	19,7
De 50 à 199	77	7 291	94,7
200 ou plus	53	47 532	896,8
Total	786	59 098	75,2

Source : *L'Abeille*, article de la D^{re} Julie Ferland ; compilation du MAPAQ, février 2017.

3. Enjeux et défis pour le secteur apicole⁸

3.1. La reconnaissance du rôle des abeilles dans la chaîne de production agroalimentaire

L'apiculture n'est pas uniquement une activité de production de miel ou d'autres produits apicoles. Les abeilles jouent un rôle important en agriculture par la pollinisation des plantes, des cultures et des vergers. Selon une étude effectuée par Agriculture et Agroalimentaire Canada en janvier 2016, la contribution de la pollinisation correspond à une valeur des récoltes agricoles canadiennes de 5 milliards de dollars par an. Les abeilles agissent en tant que sentinelles de l'environnement, car leur comportement et leur santé sont des indices de l'évolution de la biodiversité et de la qualité de l'air, de l'eau et des sols.

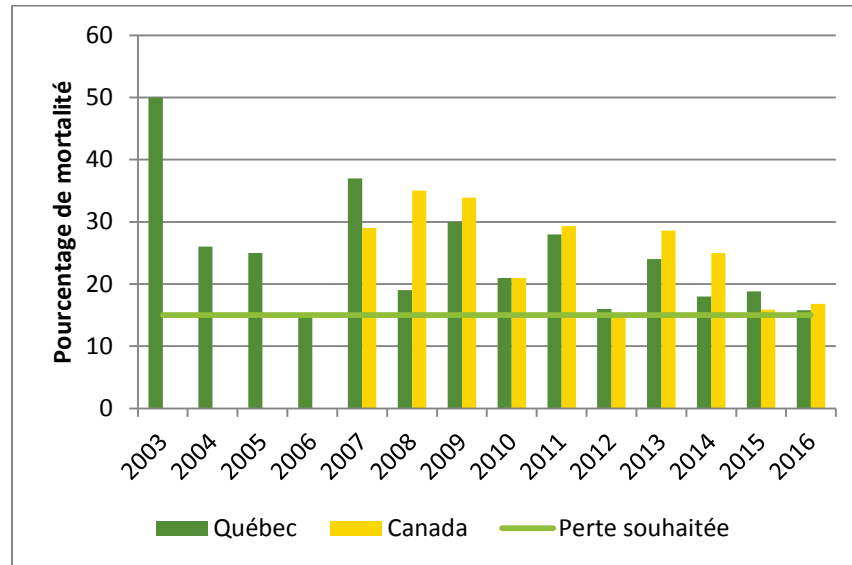
3.2. La santé fragile des colonies

Au Québec comme dans le reste du Canada, le nombre de colonies d'abeilles domestiques augmente régulièrement depuis les dix dernières années. Cette augmentation camoufle toutefois des pertes hivernales et estivales élevées. Pour maintenir et accroître le nombre de colonies actives, les apiculteurs font des efforts constants, et ce, souvent au détriment de la force de ces colonies et de la production de miel.

La mortalité hivernale devrait normalement se maintenir sous le seuil de 15 %, mais depuis 2003, elle est plus élevée (graphique 6). La résistance aux acaricides de synthèse utilisés pour lutter contre la varroase est notamment une des causes de cette mortalité. Les approches thérapeutiques et préventives ont été réajustées, mais la mortalité est demeurée très élevée et les apiculteurs rapportent que leurs colonies sont moins fortes et moins peuplées.

8. Issu en partie de la planification stratégique 2014-2019 de la Table filière apicole

Graphique 6 – Pourcentage de mortalité d’abeilles au Canada et au Québec de 2003 à 2016



Sources : Association canadienne des professionnels de l’apiculture (ACPA) pour les données relatives au Canada et MAPAQ pour les données qui concernent le Québec ; compilation du MAPAQ, février 2017.

Différents facteurs ont été avancés pour expliquer la hausse du taux de mortalité, dont :

- Les maladies et les ravageurs de la ruche (varroa, nosérose, loque américaine, virus, petit coléoptère de la ruche, etc.) ;
- Un appauvrissement de la diversité et de la qualité des ressources florales mellifères ;
- L’intensification des pratiques apicoles (transhumance pour la pollinisation commerciale) et agricoles (monocultures) ;
- Une exposition aiguë et chronique aux pesticides (les traitements utilisés dans la ruche par les apiculteurs et surtout les produits phytosanitaires utilisés par les agriculteurs pour la production de maïs, de soya ou de fruits et légumes, dont les néonicotinoïdes).

Deux maladies retiennent particulièrement l’attention : la **varroase** et l’infestation par le **petit coléoptère de la ruche** (PCR).

La **varroase** est considérée comme l’enjeu sanitaire principal de l’industrie apicole nord-américaine. Cet acarien parasite des abeilles est endémique. Comme il prolifère facilement dans les colonies, son dépistage et son contrôle sont incontournables. Différentes stratégies de traitement sont possibles, mais toutes présentent certains inconvénients : efficacité limitée, développement de résistance, restriction d’utilisation en période de miellée⁹, complexité de la méthode d’application, coût, présence de résidus, etc.

On observe déjà une résistance au principal acaricide de synthèse (amitraz) utilisé dans les ruches américaines et ce n’est qu’une question de temps avant qu’il en soit de même au Canada. Le nombre restreint d’options de traitements offerts implique que peu de rotations de produits sont possibles. Les applications de traitements ne se

⁹ Miellée : Saison de production du nectar par les fleurs.

font pas toujours conformément aux étiquettes des produits. Le milieu aura à se préoccuper d'améliorer la gestion de ce parasite.

Le **petit coléoptère de la ruche (PCR)** est un insecte ravageur qui peut occasionner des dommages importants dans les ruches et les mielleries. Les ruches du Québec sont toujours considérées comme exemptes du PCR, ce qui leur donne un avantage par rapport à celles des provinces voisines. Il est encore actuellement considéré comme absent du Québec malgré quelques incursions sporadiques près de la frontière américaine. Le MAPAQ, en collaboration avec les apiculteurs, met en place des mesures sanitaires afin de prévenir l'introduction du PCR au Québec et développe des outils visant à ralentir sa dissémination s'il fait son entrée sur le territoire québécois.

L'infestation par le **PCR** est en effet une maladie à déclaration obligatoire au Québec et dans la plupart des autres provinces canadiennes. Depuis 2014, une augmentation constante du nombre de cas de PCR dans le sud de l'Ontario et la découverte de plusieurs cas dans le sud de la Colombie-Britannique (2015) ont généré de fortes préoccupations chez les apiculteurs. Du côté du Québec, ces préoccupations ont trait surtout au risque de dissémination du PCR associé à la migration printanière de quelques dizaines de milliers de ruches ontariennes vers les bleuetières et les cannebergières de l'Est¹⁰.

Pour limiter les risques d'introduction du PCR, le MAPAQ a accru la surveillance et les exigences sanitaires relatives aux mouvements interprovinciaux, ainsi que sur l'introduction d'abeilles au Québec, que ce soit pour effectuer de la pollinisation commerciale ou pour une transaction de vente. Une nouvelle norme pour le transit des abeilles sur le territoire a également été mise sur pied en 2016 afin de réduire le risque que des camions transportant des ruches infestées contaminent le Québec. Les apiculteurs souhaitant traverser le Québec pour se rendre dans une autre province doivent ainsi obtenir une autorisation de transit et se conformer à certaines exigences¹¹.

Pour le moment, l'importation de paquets d'abeilles en provenance des États-Unis est interdite par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, compte tenu des risques sanitaires qu'elle implique. L'industrie apicole du Manitoba et celle de l'Alberta militent toutefois pour que l'importation soit de nouveau permise. Plusieurs provinces, dont le Québec, s'opposent à cette réouverture de la frontière qui fragiliserait l'équilibre sanitaire et commercial de la production apicole québécoise.

3.3. Amélioration des connaissances des effets des pesticides en agriculture sur la santé des abeilles

Des données canadiennes récentes et de nombreuses publications scientifiques montrent un lien entre la santé des abeilles et l'utilisation des pesticides en agriculture. Depuis 2010, au Québec, plusieurs épisodes de mortalité aiguë ont été associés à l'utilisation de néonicotinoïdes dans les cultures du maïs-grain et du soya ainsi que de Spinosad (Entrust) dans les cannebergières. Lorsque les néonicotinoïdes sont appliqués (enrobage) sur les semences, ils se diffusent dans toute la plante (insecticide systémique), y compris dans le nectar et le pollen. Des précautions doivent être aussi prises lors de l'ensemencement des terres agricoles afin de réduire l'émission de poussières dans l'air qui se dépose entre autres dans les flaques d'eau dans lesquelles s'abreuvent les abeilles.

¹⁰ En 2015 et en 2016, dans les Maritimes, environ 30 000 ruches ontariennes ont été affectées à la pollinisation commerciale du bleuët, principalement au Nouveau-Brunswick. En 2016, moins de 2 500 ruches ontariennes ont servi à la pollinisation commerciale du bleuët du Québec.

¹¹ Les normes concernant l'introduction et le transit se trouvent sur le site du MAPAQ : www.mapaq.gouv.qc.ca/abeille.

Selon la Stratégie québécoise sur les pesticides 2015-2018, on estimait en 2015 que les semences traitées aux néonicotinoïdes étaient utilisées sur près de 100 % de la superficie en culture de maïs et sur plus de 50 % de celle de soya. La nouvelle stratégie québécoise sur les pesticides, en vigueur depuis février 2018, encadre et vise à réduire l'utilisation des pesticides à haut risque, entre autres les néonicotinoïdes, ce qui aura pour effet de diminuer l'exposition des abeilles et des autres pollinisateurs à ces pesticides.

Malgré la stratégie québécoise sur les pesticides en place depuis février 2018, les apiculteurs devront poursuivre leurs démarches de sensibilisation auprès des producteurs agricoles pour documenter l'effet des pratiques et favoriser la recherche de solutions alternatives.

3.4. Le défi de l'apiculture urbaine

L'**apiculture urbaine** se développe rapidement et bénéficie peu d'encadrement. Afin de bien intégrer l'abeille dans le milieu urbain et de faciliter le succès de ces apiculteurs amateurs, le secteur devra les accompagner dans le transfert de connaissances (saine gestion du rucher).

En effet, même si les abeilles suscitent beaucoup de sympathie parmi la population, la proximité des ruches peut causer des inquiétudes quant au risque de piqûre. Le MAPAQ reçoit des plaintes de citoyens et celles-ci sont traitées par le personnel du SMSAIA¹². Au Québec, ce sont principalement la Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42) et ses règlements associés (RLRQ, chapitre P-42, r. 5 et r. 8) qui balisent l'apiculture, mais cette loi n'est pas bien adaptée à l'apiculture urbaine. Certaines municipalités réglementent l'apiculture sur leur territoire. Par exemple, dans les villes de Québec et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, les ruches sont interdites en zone résidentielle. La Ville de Montréal ne vise pas, quant à elle, de réglementation spécifique, mais entend plutôt encadrer et sensibiliser les citoyens pour éviter les problèmes de nuisance au voisinage et diminuer les risques d'essaimage. Compte tenu de ce nouvel enjeu, plusieurs municipalités se questionnent et réfléchissent aux balises à mettre en place, et le MAPAQ collabore à ces réflexions.

3.5. Stratégies pour améliorer le potentiel apicole

L'abeille a besoin d'une source de pollen de qualité (taux de vitamines, minéraux ou protéines) pour nourrir la colonie. Lorsque les abeilles sont utilisées pour polliniser une seule culture pendant de longues périodes, leur alimentation est peu diversifiée et donc déficiente. D'un autre côté, les zones favorables à une bonne production de miel se font de plus en plus rares : la **monoculture** est de plus en plus importante ; les prairies sont coupées avant la floraison, etc.

Pour atténuer ces problématiques, différents projets d'aménagement végétalisé de plantes mellifères en zone de bande riveraine ou sur des surfaces inexploitées sont en progression. Le milieu devra poursuivre ses démarches de sensibilisation à cet égard afin de conserver des bandes florales en bordure des champs et des routes.

Enfin, depuis 2016, le secteur bénéficie d'une **chaire d'enseignement** à l'Université Laval qui permettra de mieux organiser l'enseignement et la recherche dans ce domaine aux multiples besoins.

¹² SMSAIA : Sous-ministère à la santé animale et à l'inspection des aliments.

RÉDACTION ET COORDINATION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

Pierre Mongrain

Isabelle Demers

COLLABORATION À L'ANALYSE ET À LA RÉDACTION

Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

Direction de la santé animale

Dre Julie Ferland

Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires

Direction de la planification, des politiques et des études économiques

Laurence Morin Rivet

RÉVISION LINGUISTIQUE

Isabelle Tremblay (Des mots et des lettres)

PHOTOGRAPHIES

Direction des communications

CONCEPTION GRAPHIQUE

Page couverture : Direction des communications

RESSOURCE

Direction du développement des secteurs agroalimentaires

Sous-ministériat à la transformation et aux politiques bioalimentaires

www.mapaq.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-550-80615-8 [PDF]

